

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Guillaume GADAL, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Madame Dominique BRIENS), Madame Violaine CHARIL (Pouvoir à Madame Françoise MENES), Monsieur Franck MADIÉ (Pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Madame Sylvie GLUARD (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Madame Marie-France CHABAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	06 décembre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	28

DEL-2023_74 Remplacement d'un conseiller démissionnaire au CCAS

Monsieur TARRADE expose qu'à la suite de la démission de Madame Fabienne DE BEUVRON du Conseil d'Administration du CCAS, il convient de la remplacer au sein de cette instance.

M. TARRADE propose de désigner Madame Catherine FORGET à la place de Madame Fabienne DE BEUVRON.

Les 8 membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS seront :

- M. TARRADE
- MME CHARIL
- M. PREVOST
- MME BRIENS

AR Prefecture

017-211702741-20231212-DEL_2023_74-DE
Reçu le 15/12/2023

- M. CHEVRIER
- MME FORGET
- M. RICOUX
- M. PANAZOL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Madame Catherine FORGET à la place de de Madame Fabienne DE BEUVRON au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R. 123-9 du code de l'action sociale et des familles précisant les modalités de remplacement des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n°2020-46 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à huit,

Vu le règlement intérieur du CCAS approuvé par délibération du 29 octobre 2001,

Vu les délibérations n°2020-62, 2020-72, 2023-03 relatives à la désignation du remplacement d'un membre du CCAS,

Vu le courrier de démission de Madame Fabienne DE BEUVRON du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la nécessité de maintenir la parité entre les conseillers municipaux et les représentants associatifs nommés au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Entendu l'exposé de Monsieur TARRADE, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **DÉSIGNE** Madame Catherine FORGET membre du Conseil d'administration du C.C.A.S en remplacement de Madame Fabienne DE BEUVRON,
- o **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération dont ampliation sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le **15 DEC. 2023**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

